



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 123-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.192

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Flück (Interlaken, PLR) (porte-parole)
Michel (Schattenhalb, UDC)
Hess (Nidau, PLR)
Saxer (Gümligen, PLR)
Graf (Interlaken, PS)
Schwarz (Adelboden, UDF)
Wenger (Spiez, PEV)
Kohler (Meiringen, Les Verts)
Bichsel (Merligen, Le Centre)
Egger (Frutigen, pvl)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.06.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Mesures de compensation du bruit du trafic aérien dans la région de Brienz et du Haslital

1. Le Conseil-exécutif s'engage aux niveaux fédéral et cantonal, de concert avec les communes concernées, pour que soient créés les 150 à 200 emplois supplémentaires réclamés par la région de Brienz et du Haslital.
2. Le Conseil-exécutif s'engage aux niveaux fédéral et cantonal, de concert avec les communes concernées, pour que les quelque 200 emplois et 20 places d'apprentissage sur la base aérienne de Meiringen soient pérennisés.
3. Le Conseil-exécutif veille à ce que les communes concernées soient informées en temps utile de toutes les activités ayant un impact sur la population.

Développement

Les autorités communales de la région de Brienz et du Haslital soutiennent la base aérienne de Meiringen et acceptent les 400 à 5000 mouvements aériens prévus chaque année. Il en est ainsi depuis près de vingt ans.

Cela fait bientôt vingt ans également que les communes demandent la création dans la région de Brienz et de l'Oberhasli de 150 à 200 nouveaux emplois supplémentaires non créateurs de bruit, c'est-à-dire non liés à un accroissement des mouvements aériens, à titre de compensation pour les immissions de bruit considérables générées par les 4000 à 5000 mouvements aériens annuels ainsi que par la place de tir d'aviation d'Axalp, sur la commune de Brienz.

La création de ces emplois demande une action de la part des sept Départements fédéraux ainsi que des sept Directions cantonales.

Mais les communes observent régulièrement des tentatives visant à réduire les effectifs existants. Jusqu'ici, il a été possible de les faire échouer. Ces tentatives de diminuer l'effectif global, réitérées régulièrement, ne sont toutefois pas admissibles.

Les communes réclament depuis des dizaines d'années que le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) leur communique directement et en temps utile les modifications apportées aux opérations de vol ordinaires, au plan sectoriel militaire, etc. ! Il faut que les communes soient impliquées activement dans ces diverses procédures.

Le gouvernement doit s'engager activement avec les communes concernées pour faire valoir les revendications de la région.

Motivation de l'urgence : les communes attendent depuis bientôt vingt ans que les revendications exposées dans la motion soient réalisées. Il est temps de faire avancer les choses, notamment dans le contexte des futures votations sur l'acquisition de nouveaux avions.

Destinataires

– Grand Conseil